

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE CHARTRES, SUR LE DERNIER RAPPORT DE M. THIERS.

Monsieur le Rédacteur, Je vais continuer, suivant l'engagement que j'en ai pris, l'examen du dernier rapport de M. Thiers. On ne doit pas oublier que j'ai donné pour fondement à cette discussion un principe incontestable, savoir : qu'à la réserve de quelques détails très secondaires, les doctrines sont tout dans l'exercice de l'enseignement public. Elles seules font la vie et le salut ou la perte et le fléau d'un empire.

Nous, Evêques, suivant notre devoir, avons fait connaître à la France les doctrines désastreuses professées par les plus célèbres du corps enseignant. Nous n'avons été que très faiblement écoutés. Heureusement des voix plus puissantes se sont fait entendre ; elles ont retenti dans toute l'Europe et plus loin encore. Car dans quel lieu du monde la renommée, si prompte à publier ce qui se passe dans ce beau royaume, n'a-t-elle pas raconté ce qui a été agité et résolu dans les grands corps qui régissent notre destinée ? On sait donc partout, à l'heure qu'il est, que dans notre Charte haute, M. le baron Séguier, M. le comte de Montalembert, M. le marquis de Barthélemy, M. le comte Benguet, M. le vicomte de Ségur et d'autres nobles pairs dont je ne répète point les noms si connus, ont fait écarter un zèle aussi cloquent que peu suspect contre les mêmes doctrines qui causent à l'Eglise tant d'affroi et de douleur. Pourquoi supprimerai-je ici une vérité dont mon cœur est plein ? Ah ! ces bouches illustres qui ont préféré des paroles recueillies avec tant de joie par la France chrétienne, ont excité une gratitude dont on peut marquer à peine l'étendue et le prix. Des bénédictions sans nombre suivront d'âge en âge ces généreux catholiques. Leurs noms seront chéris et respectés ; ni l'histoire ne se laira, ni la gloire ne refusera d'attacher à leur souvenir des plus purs rayons, ni les louanges tracées par la foi et par l'amour ne manqueront au marbre de leur tombeau. C'est quelque chose de s'attirer la reconnaissance d'une Eglise qui peut seule en égaler la durée à celle des siècles, dont la dernière heure sera aussi le terme de sa course.

Revenons aux doctrines que les jeunes gens de France puisent dans une source privilégiée et qui seule est ouverte pour eux. Quelques uns de MM. les pairs que j'ai désignés plus haut, ont exposé et ces mêmes doctrines. Qui oserait douter que ce canal ne soit pur et fidèle ?

M. le marquis de Boissy a lu en entier une longue et pompeuse période tirée de la préface de Fragments de M. Cousin. Dieu, est-il dit dans cette mémorable phrase, est infini et fini tout ensemble. Quel renversement de toute foi et de toute raison ! car si Dieu est fini sous un rapport, il ne peut être infini dans l'ensemble et l'intégrité de son être. Assurément on ne peut dénaturer ni avilir d'une manière plus grande l'essence du Créateur souverain. Reconnaissons encore :

On déclare au même endroit que le dogme de la Trinité doit être entendu dans ce sens que Dieu est à la fois Dieu, nature et humanité, c'est à dire que Dieu n'est qu'un mélange de terre, de bois, de pierre, de substance animale, humaine, divine, et tout cela mêlé, confondu à jamais et ne formant qu'un seul être. Qu'il est triste et d'être obligé de transmettre de telles paroles ! Le noble pair, M. Rossi, a cru pouvoir soutenir que rien n'était plus respectable ni plus impérieux que les erreurs de M. Cousin. Ce sont, a-t-il dit, des gouttes d'eau trouble qui coulent presque sans être aperçues. Je me permets de le lui demander à M. Rossi, prétend-il appiquer sa métaphore aux passages qu'on vient de lire, et à ceux-ci, que j'ai cités dans ma dernière lettre : La nature humaine est Dieu et homme tout ensemble. Et encore : Un philosophe, M. Cousin par exemple, peut flécher l'homme à un degré plus haut de vérité et de grandeur que celui où le christianisme le place ; il peut mieux faire qu'un homme-Dieu. Non, non ; ces traits d'une impiété boue, loin d'être des perles d'un liquide d'un peu d'auréole et trouble, sont de sales gouttes d'eau très claire, mais dont la limpidité recèle et déguise le plus détestable et le plus mortel poison. Le noble pair souffrira que je m'exprime sans détour d'un sujet d'une importance incomparable.

Le directeur suprême de notre école philosophique a déclaré, il y a un an, d'une manière non équivoque et avec une merveilleuse assurance, qu'il avait été toujours fortement opposé au panthéisme. Comment concilier cette assertion avec le passage cité plus haut, si évident et si formel ? D'ailleurs, combien cette déclaration est-elle infirmée par un autre endroit de ses ouvrages, où il pousse au panthéisme d'une manière tout aussi efficace que peut l'être une profession ouverte ou une apologie directe de cette doctrine ? Malgré sa dénégation particulière au sujet de la conformité de ses sentiments avec ceux de Spinoza, il déploie toute la force et tout l'éclat de son éloquence pour réhabiliter ce res aurantur du système de l'univers-Dieu, que la lumière de l'Evangile avait fait disparaître d'entre tant de siècles. Il avance, avec un ton plein d'enthousiasme, que le just hollandaïs a tellement le sentiment de Dieu qu'il en perd le sentiment de l'homme. (Le le crois bien, puisque sous sa plume l'homme devient Dieu.) Il le compare et le confond presque avec l'auteur de l'imitation de Jésus-Christ. Peu s'en faut qu'il n'en fasse un saint digne d'être placé sur nos autels. Il exalte sa gloire et la sublimité de ses idées, qui se répandent, dit-il, et retentissent dans le monde entier. N'est-ce pas faciliter le progrès de cet immense ascendant sur les esprits, qu'il lui attribue ? En un mot, n'est-ce pas accorder puissamment le panthéisme en le glorifiant dans son type le plus odieux et le plus achevé ?

Voici, en il faut le savoir, la clé de tous les ouvrages de M. Cousin. Il rappelle les novateurs de tous les temps, surtout les plus célèbres. Ceux-ci s'enveloppent, ils se replient en tout sens, ils nient, ils affirment, ils se condamnent, et puis ils rétractent leurs rétractations. Et pourtant leur pensée perce et se fait jour pour quiconque a le sens un peu droit et la vue un peu ferme. Oui, je suis forcé de dire qu'on retrouve chez le fondateur de l'éclectisme des traits marqués de ces personnages historiques. Aussi ses dénégations, ses protestations ne doivent-elles pas inspirer une confiance aveugle. En voici un exemple récent, éloquent, que M. de Barthélemy a eu raison de rapporter. Car on ne saurait trop le mettre en relief et le reproduire.

Il y a un an M. Cousin déclara hautement dans la Chambre des Pairs qu'il allait mettre un tel ordre dans l'enseignement philosophique, que les parents ne pourraient plus avoir la plus légère crainte sur l'orthodoxie des leçons données par les professeurs.

Or, voici comment cette promesse a été remplie. Fort peu de temps après la déclaration solennelle dont j viens de parler, les haut dignitaires du corps enseignant se réunirent avec honneur au rang des agrégés pour la chaire de philosophie un candidat qui, quelques mois auparavant, avait publié un livre où on lit ces paroles : Un Dieu infini ne peut ni s'incarner, ni envoyer des prophètes, ni s'irriter, ni même sortir de son immobilité éternelle pour créer le monde ; c'est au reste, un Dieu qu'on ne s'achète ni par le prière, ni par les jeûnes, ni par le martyre ; il est inaccessible à toutes les formalités des cultes, et, quelles que soient notre vie ou notre croyance, nous ne pouvons pas vivre sans vivre en Dieu. Qu'il débordement d'impétu et de déraison ! Qui ne le voit ? Non, après ces paroles, il ne reste rien de ses attributs divins, de la foi, des mœurs, de vertus, des dogmes, de l'Evangile ; tout s'évanouit, tout disparaît sous cette grêle d'absurdiés révoltantes et de blasphèmes. Combien ce passage est-il rassurant pour les parents qui seront forcés de confier leurs enfants à ce professeur, et quel gage plus indubitable est-ce qu'il peut donner de sa catholicité pure et de l'irréprochable orthodoxie qui égalent ses leçons ?

Ajoutons que la désignation de quelques autres dogmes hautement professés par notre école dominante ? Suivant elle, Dieu n'a pas tiré le monde du néant ; ses organes tiennent à ce principe comme à un axiome inviolable. De plus elle déclare que Dieu a créé de tout éternité, et que du moins, en vertu d'une complaisance souveraine, il ne peut pas créer incessamment et sans trêche. Mais, quel ! direz-vous, ô jeunes gens catholiques, protestants, juifs, nos catéchismes nous enseignent tout le contraire. On y lit que Dieu a fait le monde de rien, et que, se suffisant pleinement à lui-même, il n'a nul besoin de toujours créer. Où est donc le mérite dont se vante sans cesse M. Cousin, et où d'avoir constitué son système avec tant d'art et de délicatesse, qu'il ménage toutes les religions et ne blesse aucune croyance ? Jeunes imprudents, soyez plus circonspects ; l'éclectisme a parlé, déchirez tous vos catéchismes, ou il saura bien tôt ou tard vous faire repentir de l'avoir été rebelles.

On comprend aisément que je ne puis faire ici l'énumération de beaucoup d'autres erreurs, souvent capitales. Il en a paru d'excellents et très amples recueils. On en a cité dans la Chambre des Pairs un assez grand nombre, et, chose remarquable et très instructive ! M. Cousin les a entre dans, et bien que depuis ce moment il ait parlé vingt fois environ dans la discussion sur l'enseignement, il n'a pas opposé un seul mot à tant de terribles accusations. Quel silence significatif, quel aveu tacite ! La France et l'Europe entière l'auront compris.

M. Villemain a défendu la philosophie universitaire, il en a vanté la parfaite orthodoxie, et a garanti que tout allait au mieux. Mais malheureusement M. de Ségur a fait remarquer, ce qui est notoire, que les nouveaux professeurs sortis de l'Ecole Normale n'adhèrent et suivent généralement les principes de M. Cousin, et par conséquent qu'ils vont semer dans toute la France les germes si féconds et les principes si contagieux de l'irréligion et du scepticisme.

M. le ministre a parlé de ses programmes comme servant de règle aux professeurs. Mais M. de Barthélemy, qui le savait de source, a positivement avancé que ces programmes n'étaient point obligatoires, et que par là même ils ne garantissaient rien, ils ne sauvaient rien.

M. Villemain a paru faire grand fonds sur Aristote, sur Platon, sur Bossuet et quelques autres grands auteurs dont il prescrit la lecture aux maîtres chargés de l'enseignement philosophique. Mais Aristote ne donne point les places, et M. Cousin en est, dans cette sphère, le suprême dispensateur. On ne peut nier qu'il n'en résulte du moins une forte attention de laisser le précepteur d'Alexandre pour s'attacher à M. Cousin, lequel en vertu du libre examen et des lois de l'éclectisme, souffre que chacun pense et dise ce qui se justifie à ses vues personnelles. Il faut encore l'observer, nul doute que les professeurs n'aient envoyés ces auteurs choisis de la même liberté qu'ils se permettent à l'égard des programmes. Enfin j'affirme, sans hésiter, que les hommes les plus doués de talents et de lumières, que les professeurs les plus habiles de l'Université ne pourraient, en moins de dix ou quinze ans, tirer de ces grands écrivains, lus, relus, analysés, conciliés entre eux, un cours régulier et complet de philosophie.

Mais, nous dites-vous, M. le Ministre, personne n'est obligé dans l'Université de lire les ouvrages du chef de la nouvelle école ; je ne fais aucune prescription à cet égard. Je le veux ; mais, souffrez que je vous le dise, vous faites bien plus que d'en prescrire la lecture. On peut négliger des ordres ; mais des jeunes gens peuvent-ils résister à l'attrait et à l'estime que vous leur inspirez pour les livres les plus impies de M. Cousin, quand ils les reçoivent en prix de votre main, et que vous leur indiquez par là que ces don ajoute encore au lustre de leur couronne ?

Je ne parle pas de ces cours où l'histoire, torturée dans le sens de la philosophie éclectique et des autres productions de l'incrédulité de nos jours, a trop souvent pour but et pour effet de rendre la religion et ses ministres ridicules ou méprisables aux yeux des plus jeunes élèves. On n'a qu'à consulter une bonne partie des ouvrages qui servent de guide pour cet enseignement.

Je conclus que M. Thiers ayant, comme M. le duc de Broglie, entièrement négligé de sonder la grande plaie de l'Université qui à son siège et son aliment dans les doctrines, a complètement manqué le vrai but de sa mission. J'ajoute que son silence sur un mal si effrayant n'était propre qu'à le perpétuer ou même à l'étendre, son travail, quoique plein de talent, est beaucoup plus funeste qu'utile à la religion et à la patrie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLAUD. HIR., Ev. de Chartres.

Chartres, le 6 août 1844.

On écrit à la Minerve au sujet des examens du couvent des Trois-Rivières :

M. l'Évêque. — C'est les 29 et 30 du mois d'août dernier qu'ont eu lieu aux Trois-Rivières, les exercices littéraires des demoiselles du pensionnat des Dames Ursulines de cette ville. Ces exercices ont excité depuis plusieurs

années un grand intérêt de la part des personnes qui s'occupent des progrès de l'éducation. Plusieurs jours d'avance, il se manifeste dans le public, un désir tout à fait louable d'assister à ces exercices, et chacun se presse d'obtenir cette faveur; de la veille, les parents et les amis des nombreuses élèves de cette maison, arrivent de toutes parts. Aux dernières exercices surtout une foule de spectateurs assistait la salle des séances. Messire le grand vicar Cooke présidait. Il y avait aussi un grand nombre de messieurs du clergé des environs, parmi lesquels on remarquait, messieurs Ferland, préfet de études au séminaire de Nicolet, messire Harper, curé de St. Grégoire, messire Cascault, prêtre, secrétaire de Monseigneur l'évêque de Québec assistait aussi à ces exercices. L'honorable Joseph Dionne, conseiller lég. stat. était présent et plusieurs messieurs distingués des districts voisins, par où les quels était M. Laoste, M. P. P. Plusieurs messieurs des Trois-Rivières ont aussi assisté à diverses séances. J'aurais dû, M. l'éditeur, commencer par vous parler d'un grand nombre de dames respectables et très instruites qui ont pu manquer d'assister avec beaucoup d'intérêt à toutes les séances, et qui ont paru tout à fait satisfaites de ces exercices qui méritent toute leur attention.

Les élèves de cette maison ont montré des progrès considérables dans les diverses branches qu'elles ont étudiées durant la dernière année, et aux dires de plusieurs personnes, cet intérêt égal au moins celui des meilleures maisons d'éducation pour les demoiselles, en cette province.

L'élégance des demoiselles, leur bonne tenue, les grâces qui accompagnent toutes leurs actions, leur ont mérité à juste titre, les éloges de toutes les personnes présentes.

Parmi les branches d'éducation enseignées dans cette maison, on compte entre autre, la lecture française et anglaise, l'orthographe, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire française et anglaise, la composition, la géographie, l'usage des cartes et des globes, l'histoire sacrée et profane, ancienne et moderne, la chronologie, la mythologie, et la rhétorique en français et anglais. La musique sur le piano-forté, la musique vocale et la guitare, le dessin et la peinture, les ouvrages à l'aiguille et de goût dans toutes leurs variétés, la broderie sur le point, le mousseline, le satin, le velour, etc. L'astronomie populaire, à l'aide du nouveau planétaire de Copernic (système solaire) et de la sphère armillaire de Ptolémée.

L'utilité de savoir tailler des vêtements étant généralement reconnue, cet art est aussi enseigné aux élèves, si les parents le désirent, par des personnes d'expérience et de goût.

Les dames de cet institut se font un devoir d'inculquer à leurs élèves, comme on a pu s'en convaincre durant les exercices, les usages et les manières polies de la bonne société. C'est pour elles un plaisir de leur rendre aisées et commodes les règles de leur constitution, qui toutes tendent au bonheur de leurs pupilles, et de les encourager à s'appliquer à l'étude. Quatre croix d'honneur sont départies à celles qui ont excellé dans les quatre classes, outre les prix accordés au mérite, aux exercices littéraires qui ont lieu tous les ans vers le mois d'août. Une époque à peu-près fixe, serait très agréable aux parents qui confient leurs enfants à cette maison.

Les jeunes demoiselles ont l'avantage de sortir une fois le mois avec leurs parents si ceux-ci le requièrent, mais elles doivent toujours revenir le soir, à moins de raisons majeures. Elles peuvent recevoir les visites de leurs parents et celles des personnes chargées par eux de les venir voir, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés. Nul enfant n'est admis dans cette maison avant l'âge de six ans sans de justes causes, et celles qui ont plus de quinze ans, doivent être recommandées par des personnes de mérite. Cette maison ne peut donc être trop recommandée à l'attention du public qui déjà connaît bien son mérite et sait l'apprécier, en lui confiant un nombre considérable d'élèves de tous les districts de cette province et même du Haut Canada, et ce nombre va toujours croissant.

Cet établissement est situé sur les bords du majestueux St. Laurent, dans la partie nord-est de la ville. Il est avoisiné d'un superbe jardin que de beaux arbres ombragent en été; l'air y est pur et le climat sain. Les dames de cet institut, comme je l'ai dit plus haut, sont religieuses de l'ordre de Ste. Ursule, fondé par Ste. Angèle de Méridi. Elles tiennent les jeunes personnes qui leur sont confiées sous la règle de St. Augustin. On ne peut domer de la douceur, de la bienveillance et de l'indulgence de cette règle et de la bonté de cœur avec laquelle ces dames s'acquittent de la tâche pénible que la confiance des parents des élèves leur impose.

La religion catholique, comme on le voit, est celle de cette maison, les demoiselles d'autres dénominations ne sont tenues qu'à quelques pratiques extérieures du culte, ce qui est nécessaire pour entretenir l'uniformité; les diverses croyances n'attirent jamais le moindre désagrément. En conséquence toute discussion, sur des matières religieuses, est absolument interdite dans le pensionnat.

Les demandes actuelles de la société qui nécessitent le progrès des arts et des sciences ainsi que les modifications qui en dérivent ont impérieusement fait sentir aux personnes dévouées à l'éducation de la jeunesse, le besoin d'agrandir leur mode d'enseignement; c'est de là que les dames de cet institut, à l'exemple des plus célèbres académies européennes et américaines ont reçu le plan d'ajouter de nouvelles branches d'instruction, à celles qu'elles ont antérieurement enseignées.

On voit avec plaisir que dans le choix des branches d'instruction que ces dames enseignent à leurs élèves, et auxquelles elles donnent la préférence, elles ont en regard à l'état actuel de la société et aux exigences du temps; elles se sont pas proposé de faire des chimistes, des astronomes et des en-

core des philosophes, mais seulement de donner une idée suffisante de ces choses; leur principal but a donc été d'inculquer à leurs élèves, avec une diligence extrême, les autres connaissances nécessaires à cette jeunesse, à la culture de laquelle on ne peut trop tôt sérieusement s'appliquer, puisqu'à peine le temps des études écoulé, le goût ou le loisir de soigner l'éducation manque généralement. En outre le moment d'occupations nouvelles est arrivé. Pour remédier à cet inconvénient, le pensionnat des dames Ursulines des Trois-Rivières offre aux jeunes demoiselles, le moyen d'acquiescer de bonne heure, toutes les connaissances requises, pour figurer avec honneur dans le monde et se rendre utiles dans les diverses positions où la providence les mettra.

Vous me parlez, M. l'éditeur, de m'être étendu si au long sur ce sujet, mais outre le juste tribut d'éloge qui est dû aux vénérables dames de cet institut, j'ai pensé qu'il était dans l'intérêt du public de connaître mieux cette maison et les diverses branches d'éducation qu'on y enseigne, et afin de ne rien laisser desirer sur ce sujet, je me suis procuré un état de ce qu'on paye pour l'éducation et la pension dans cette maison. Il est comme suit.

Entrée,	£	5	0
Pension par année, éducation en français,	10	10	0
outre douze mois de blé que chacun peut payer au prix courant ou livrer à sa commodité,			
Plumes et encre,	2	6	
Les parents fournissent des lits ou payent	1	15	0
Branches d'éducation additionnelle pour l'anglais.	2	10	0
Dessin et peinture,	2	0	0
Usage des livres, globes, planétaire, etc.	1	0	0
Piano-forté,	5	10	0
Guitare et musique vocale,	4		

Quant au costume des pensionnaires, il n'est point coûteux et les dames se font toujours un plaisir d'en donner le détail à ceux qui désirent l'avoir.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre serviteur,

UN AMI DE L'ÉDUCATION.

Du Canadien.

Renouveau de la semence de pommes-de-terres par la graine.— L'article suivant qui nous est communiqué, sur le moyen de remédier au dépérissement de la semence de pomme-de-terres ou patates, nous paraît assez important pour le recommander spécialement à l'attention des cultivateurs. Peut-être nos confrères en jugeront-ils comme nous et croiront-ils devoir reproduire cet écrit d'un philanthrope, afin d'en étendre la circulation parmi la classe à laquelle il est destiné.

A. M. le Rédacteur du Canadien.

J'ai lu avec intérêt dans votre numéro du 2 de ce mois un article, extrait du *Constitutionnel Jersey*, où l'on traite des moyens de remédier au dépérissement de la semence de pommes-de-terres. Ce n'est pas la première fois que cette plante précieuse est l'objet des observations des journaux de ce pays. Une chose me frappe dans la plupart des écrits que j'y lis sur cette matière, c'est l'oubli que l'on y fait trop souvent de parler des graines de cette plante. Il est vrai que la reproductibilité de ce végétal, par ses tubercules et par ses tiges, est prodigieuse. Depuis longtemps plusieurs écrivains ont remarqué qu'à la longue elle se détériore et que le meilleur moyen de remédier à cet inconvénient c'est de la renouveler par la graine. Tout le monde sait que cette plante comme la plupart des végétaux porte fleur, fruit et graine. Ce fruit est une baie ronde, grosse comme une noix, qui ordinairement devient rouge en mûrissant; cette baie renferme plusieurs graines assez irrégulières. Dans nos campagnes on ne fait aucun cas de cette baie, on l'abandonne aux oiseaux qui en font des jouets. On ne saurait trop recommander aux agriculteurs de renouveler de temps en temps leurs pommes-de-terre ou patates au moyen de la graine. Il est vrai que ce moyen est lent, en ce que la première année cette graine ne produit qu'une bien petite patate. Mais l'année suivante on la plante avec succès et elle renouvelle l'espèce d'une manière très productive.

Pendant que je m'occupe de ce sujet, je ne puis résister au désir de transcrire le passage suivant de la botanique de Gilibert:

« Les pommes-de-terre contiennent une très-grande quantité de principes amylacés (*d'amidon*) éminemment nutritifs, qu'il est facile d'en séparer. On en fait des gâteaux, dont on peut préparer des soupes faciles à digérer, et du pain très blanc, qui n'a d'autre défaut que d'être trop compacte et trop pesant; mais on le rend plus léger, en mêlant la farine de pomme-de-terre avec celle de seigle. »

BULLETIN.

Inauguration de statue.—Nouvel journal.—Les on-dits.

On se propose de faire, dimanche prochain, le 22 du courant, à la Cathédrale, si le temps le permet, l'inauguration d'une statue de la Ste. Vierge, faite sur le modèle de celle de Notre-Dame des Victoires, à Paris. La cérémonie se fera après les vêpres. Dès demain la statue sera déposée à l'église de la Providence où les Dames de la charité doivent commencer une retraite qui se terminera dimanche. C'est de là que cette statue sera trans-

portés processionnellement à la cathédrale, pour y être placée dans la niche qui lui est préparée dans la chapelle de l'Archiconfrérie.

Il vient de paraître à Montréal un nouveau journal intitulé : le *Citoyen*. Il sort deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Il est rédigé par une société de jeunes Canadiens et s'annonce comme champion des droits du peuple. Les deux premiers numéros sont rédigés avec modération. Le propriétaire éditeur en est M. A. Fortier; le prix de l'abonnement est de 2 piastres par an, payables d'avance.

Nous sommes toujours malheureusement sans espoir de voir bientôt finir les intrigues de parti. Tous les matins, il commence par se répandre quelques rumeurs vagues et qui pourtant, sans avoir l'ombre de vérité, prennent aussitôt de la consistance comme si elles étaient fondées. Nous ne concevons pas comment on peut s'imaginer pouvoir servir son pays par le mensonge et la déception. On prétend que c'est le moyen de tenir l'esprit public sur ses gardes et l'empêcher d'être surpris et trompé. Mais il nous semble que c'est peu respecter l'esprit public que de le duper chaque jour pour le tenir dans l'hésitation et la défiance. Nous craignons fort que cette tactique ne finisse par démoraliser le peuple au point qu'il ne voudra plus croire ses véritables amis, lors même qu'ils lui diront la vérité. Il est vrai qu'il est longtemps à comprendre et à se persuader qu'on peut abuser de sa bonne foi et exploiter sa confiance dans des intérêts personnels, mais aussi quand une fois il est convaincu de la fourberie, sa défiance prend la consistance de l'obstination et du préjugé et alors son état devient encore pire que celui de la division. Pourquoi ne pas défendre sa cause par la vérité? Si elle est bonne, ce n'est pas le mensonge qui la fera triompher. La vérité ne peut être longtemps défendue que par la vérité elle-même. D'ailleurs la fourberie est indigne des grandes âmes et des véritables défenseurs de la patrie. C'est la franchise, la vérité, la légalité et la générosité qui doivent être leur surséance. Nous ne voyons pas non plus pourquoi ils refuseraient aux autres une coopération qu'ils auraient été chagrins de se voir refuser. Ils doivent se faire gloire de donner à leurs rivaux toutes les chances de succès, afin que si ces derniers ne réussissent point, ils n'aient point à reprocher aux autres les entraves qui auront été mises à leur administration, mais que tout au contraire ils puissent leur rendre pleine justice sous le double rapport de la générosité et de la franchise. Celui qui veut sincèrement le bien de son pays, ne s'inquiète guère des personnes ni des partis, pourvu que le bien se fasse. Il y aurait caprice à vouloir que ce fût l'un plutôt que l'autre qui le fit, surtout quand les agens sont aussi intègres, aussi probes et aussi éclairés les uns que les autres. Il y a de l'égoïsme et de la présomption à se croire seul capable et digne d'administrer les affaires publiques, et ce serait manquer de patriotisme que de retarder et paralyser des mesures, qu'on juge urgentes et nécessaires, en refusant d'y concourir, parce qu'on n'en est point les auteurs et les promoteurs. Une telle conduite ne pourrait mériter que le blâme. Elle serait propre à rendre toute administration impossible en créant sans cesse des divisions : ce qui est le pire de tous les états, après l'anarchie ou l'esclavage. Car comme l'union fait la force, elle fait aussi le bonheur des sociétés. Nous devons donc regarder comme ennemis de la patrie ceux qui s'étudient à semer des dissensions. S'il en est ainsi, nous devons avoir peine à croire de bonnes intentions dans ceux qui font métier de répandre si souvent les fausses rumeurs dont nous avons parlé, puisqu'elles ne peuvent avoir pour effet que d'entretenir la division, jeter la défiance et la désaffection parmi les citoyens. Nous avons cru en remarquer même qui méritaient tout leur libéralisme à créer de l'opposition à l'autorité et qui croyaient avoir rendu un véritable service au pays quand ils avaient accusé l'administration. Il nous semble que c'est avoir bien peu d'idée des embarras et des difficultés qui surgissent chaque jour dans un poste si important. Il en est probablement plusieurs qui sont toujours disposés à condamner tous les actes de l'administration et qui seraient fort embarrassés, s'il leur fallait les réformer. Mais on doit s'attendre que cette manie sera longtemps en vogue, sous les systèmes actuels de gouvernement, et nous serions porté à croire que le nombre des critiques et des hableurs deviendra toujours plus grand que celui des approbateurs, puisque les allamés finiront toujours par être plus nombreux que les autres. Il est facile de comprendre aussi par là pourquoi il y a toujours tant de flatteurs du peuple.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Le *Canadien* du 10, après avoir cité notre extra et la nouvelle qui annonçait l'envoyé du *pallium* à Mgr. de Québec, ajoute, nous croyons, avec beaucoup de fondement :

Nous concluons de cet article des *Mélanges* que le Canada est érigé en province ecclésiastique ayant Québec pour métropole, et que l'archevêque de Québec aura pour suffragans les évêques de Montréal, Kingston et Toronto.

Clôture de la retraite ecclésiastique.—Ce matin, 12 septembre, vers onze heures, s'est terminée par le chant du *Te Deum*, la retraite ecclésiastique, qui durant depuis 8 jours. Le P. Teller, qui avait pendant ces huit jours consécutifs dirigé la retraite, donna un sermon pathétique sur la dignité du sacerdoce, sur les inappréciables avantages que la société retire de cette institution divine. Il proclama bien haut le zèle inextinguible du clergé canadien, qui quoique incessamment occupé aux travaux d'un ministère laborieux et difficile, sait néanmoins encore faire sentir, goûter sa douce influence dans les choses qui y paraissent étrangères, et se trouver partout, où l'appelle la religion ou l'humanité dans toutes ses phases.

Après beaucoup d'autres paroles qui furent accueillies avec une égale émotion, l'éloquent prédicateur, se leva et haussa sa voix pour engager les nobles Québécois à rapporter le *prælat*, digne et vénéré *prælat* qui *préside* avec tant d'édification à l'administration du diocèse de Québec. Il exprimait le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir faire l'énumération des qualités patriotiques qui distinguent si éminemment le chef du clergé; puis il ajouta que si la modestie du vénérable évêque empêchait de l'apprécier convenablement en ce pays, le chef-souverain de l'Église catholique venait de lui donner un témoignage éclatant et solennel de l'appréciation qu'il faisait de ses vertus et de son caractère en lui envoyant de Rome le *pallium*, ornement que revêtent les archevêques aux jours d'office solennel.

Cent vingt-deux prêtres ont renouvelé l'acte solennel de leur enrôlement dans la milice du sanctuaire. La pompe était magnifique, la procession offrait un aspect imposant et majestueux; le chant était grave et harmonieux. Tout servait à relever l'éclat de la solennité.

Il était beau de voir 122 lévites dont un bon nombre a blanchi dans les travaux du saint ministère, et qui, accourus des différens points du diocèse, se donnaient avec une religieuse assiduité, ce signe si expressif de l'unité et de la charité catholiques.

FRANCE.

—Mgr. Gros, évêque de Versailles, a pris possession de son siège le mardi 30 juillet. Mgr. l'archevêque de Paris présidait à l'installation de son suffragant.

—Mgr. Blanquet de Baillou, aujourd'hui archevêque de Rouen, a fait son entrée solennelle dans sa ville archiepiscopale le 1er août.

Infamie démagogique.—*Tolérance des anti-catholiques.*—Le ministère cède franchement aux fureurs de la faction anti-catholique, et les premières victimes qu'il immole sur les autels du voltairianisme ressuscité sont huit pauvres femmes isolées et sans défense, qui ont eu l'audace de se réunir pour vivre ensemble et prier Dieu.

Nous avons déjà fait connaître la délibération par laquelle le conseil municipal de Tulle demande que les Dames Carmélites, de cette ville, soient chassées de leur demeure et dispersées. Nous avons dit également que le préfet de la Corrèze, connu par son zèle anti-clérical, avait adressé un rapport au ministre de l'intérieur pour solliciter l'autorisation de procéder immédiatement à l'exécution de cette mesure. Ce fonctionnaire priait instamment le ministre de se hâter et de faire en sorte que Mgr. l'évêque de Tulle, le seul protecteur dont les religieuses puissent invoquer l'appui, ne fût pas prévenu.

M. Duchâtel a trouvé que l'occasion était trop belle de donner un gage aux ennemis de l'Église, et de mériter les louanges de tous les journaux impies, pour la laisser échapper. Vingt quatre heures après la réception du rapport, ordre a été expédié d'expulser de la maison qui leur appartenait les huit femmes dont la vie austère scandalise les esprits forts de la Corrèze, et dont les prières mettent en danger le gouvernement.

Lorsqu'un citoyen a commis un crime, lorsqu'un fils a tué son père, lorsqu'une femme a empoisonné son mari, on ne se croit pas dispensé de garder à son égard les formes prosrites; on l'accuse, on l'interroge, on l'écoute; on délibère sur cette accusation, on amène publiquement le coupable devant les tribunaux, il est admis à présenter sa défense, en un mot, on lui fait son procès. Mais le forfait des Carmélites de Tulle est trop grand pour qu'on puisse s'astreindre à toutes ces formalités; il est des occasions où le salut de la patrie devient la suprême loi; de vains scrupules de légalité ne sauraient, en pareil cas, arrêter le ministre patriotes. Huit femmes sont mesurées au fond de la Corrèze; il est notoire qu'elles passent leurs jours et leurs nuits à invoquer le ciel; qu'est-il besoin d'en savoir davantage? La sûreté de l'état est manifestement compromise. Préfet! envoyez vos gendarmes; violez le domicile des huit rebelles, dispersez-les, afin qu'elles ne puissent jamais se réunir pour recommencer dans l'ombre leurs conspirations!

Et la Charte?—Bah! la Charte! est-ce que nous avons fait la révolution de 1830 pour les Carmélites?

Et la liberté de conscience?—La liberté de conscience consiste à pouvoir se moquer impunément de la religion et de ses lois. Cette liberté n'est donc

pas violée, lors qu'on se borne à employer la force pour empêcher des femmes de suivre une règle approuvée par l'Eglise, et de mettre en pratique les conseils évangéliques.

Et la tolérance ? — Tous les grands hommes, dit Voltaire, ont été intolérants, et il faut l'être. Soyons de grands hommes ? Que la postérité célèbre à jamais la prière et la destruction du couvent de Tulle !

Et l'égalité protection garantissant pour son culte à chaque citoyen ? — Est-ce que des Caraculites sont des citoyens ? Et peut-on regarder la prière en commun, l'observance régulière des lois données par l'Eglise aux familles religieuses comme des actes du culte catholique ?

Il semble pourtant qu'avant de frapper aussi violemment ces huit pauvres femmes, on aurait pu leur faire connaître le crime dont on les accuse, et savoir si elles avaient qu'elles en eussent à alléguer pour leur défense ? — Est-ce que des religieuses ont le droit de se défendre lorsqu'un conseil municipal les signale à la honte publique, lorsqu'un préfet les dénonce ?

Mais y aurait-il eu quelque inconvénient à consulter, ou du moins à prévenir l'évêque de Tulle ? Après tout, l'affaire le touche d'assez près, et on n'a, que sait-on ? peut-être eût-il, dans sa sagesse, trouvé quelque moyen d'arranger les choses et de calmer la passion des philosophes de l'endroit, sans tant de scandale ? — C'est justement ce qu'on n'a pas voulu ; il fallait un exemple.

IRLANDE.

Un sujet qui n'est pas sans intérêt pour nous et qui est d'une grande importance pour l'Irlande, a été traité dans une des dernières séances de la Chambre des Communes par le représentant de Waterford, l'honorable M. T. Wy-e.

On sait qu'il n'existe en Irlande qu'une seule université où les catholiques peuvent recevoir l'instruction, mais où ils sont exclus des charges de professeur et des prérogatives que les protestants ont monopolisées.

Depuis quelque temps des plaintes fréquentes se sont fait entendre contre un état de chose si peu en harmonie avec l'esprit du bill d'émancipation. M. Wy-e a formulé ces plaintes avec fermeté, en invitant le gouvernement à prendre des mesures pour mettre, sous le rapport de l'enseignement universitaire, les catholiques de l'Irlande sur un pied de parfaite égalité avec leurs concitoyens protestants.

M. Wy-e a proposé de rendre le professorat et les charges de l'Université accessibles aux catholiques dans l'Université de Dublin, ou, s'il le gouvernement préfère, d'élever le séminaire catholique de Maynooth au rang de faculté de théologie de cette université, à laquelle elle serait ainsi incorporée. Le représentant de Waterford a proposé, dans un esprit de grande impartialité, d'élever au même rang un grand établissement d'éducation pour les Irlandais presbytériens.

Le député de Waterford a aussi émis l'idée de créer une université catholique tenant le même rang et jouissant des mêmes privilèges que celle de Dublin. Il a été établi ensuite la justice des prétentions qu'il faisait valoir au nom des catholiques de l'Irlande. Il a montré que les Irlandais est le peuple le moins favorisé sous le rapport du haut enseignement. Partant de l'Ecosse, qui, avec 2,500,000 habitans, compte quatre universités, M. Wy-e nous a dit le nombre des universités que possède chaque contrée de l'Europe. Ce tableau comparatif a fait ressortir l'abandon où l'Angleterre a jusqu'à ce jour laissé l'Irlande.

L'organe des intérêts irlandais s'est attaché à constater que si les catholiques sont exclus de faire partie de l'Université de Dublin, il n'en a pas toujours été ainsi. Il a prouvé, par des documents historiques, que l'Université dont on attribue la fondation à la reine Elisabeth, a été établie par elle sur des bases nouvelles, mais qu'elle existait avant cette époque, et que son origine remonte à John Lech, archevêque de Dublin, qui avait obtenu en 1312, du pape Clément V, une bulle autorisant son établissement. L'origine de l'Université n'étant point protestante, il en résulte que des donations nombreuses ont été faites pour son entretien par des catholiques, et que ces revenus furent détournés plus tard de leur destination, lorsqu'ils servirent à donner un enseignement hostile à la foi des pieux et premiers fondateurs de l'Université.

M. Wese a pressé le gouvernement d'examiner la question avec tout l'intérêt qu'elle comporte, et sir Robert Peel a répondu qu'il serait en mesure, à l'ouverture de la session prochaine, de soumettre aux chambres les vues du gouvernement et les projets qui lui paraîtraient propres à consolider les grands intérêts dont M. Wy-e s'est fait l'éloquent défenseur.

Sir Robert Peel ne s'est pas borné à ces vagues promesses ; il a formellement reconnu que l'allocation accordée au collège de Maynooth par le gouvernement était bien au-dessous des besoins les plus urgents de cet établissement, qui avait acquis par les immenses services qu'il rendait à l'Irlande, des droits aux fonds votés dans l'intérêt de l'instruction des sujets de Sa Majesté.

MALTE.

Les conversions sont nombreuses dans cette île, malgré quelques détracteurs qui ont assilé les Catholiques. C'est sans doute par effroi de ces conversions que le gouvernement anglais a rejeté la demande qui avait été faite par un grand nombre de chefs de famille de cette île, d'avoir un collège tenu par les Jésuites. Le gouvernement anglais donne ici la mesure de cette tolérance protestante que l'on se plaît tant à vanter. Un grand nombre de parents ont envoyé leurs enfans aux établissemens qu'ont les Jésuites en Sicile. Le gouvernement anglais aime mieux compromettre ses intérêts que de consentir à une demande qui offrirait quelque chance au catholicisme.

PERSE ET TURQUIE.

— Depuis que le représentant russe de la Perse, M. de Médem, a fini chasser les missionnaires français de ce royaume, la discordance religieuse continue chez les chrétiens de l'Achémié. Deux prêtres nestoriens et plusieurs autres personnes qui avaient embrassé la foi catholique, ayant été punis de la prison, de la bastonnade et de fortes amendes, les esprits s'étaient exaspérés, et beaucoup murmuraient hautement contre l'intolérance des méthodistes américains, auteurs de ces désordres. Ces messieurs, qui ont cru l'heure favorable de prêcher enfin ouvertement la doctrine qu'ils enseignaient par précaution depuis huit années à leurs adeptes, les ont indisposés en exposant des doctrines contraires à toutes les traditions des églises orientales. La persécution n'a fait que fortifier la foi des nouveaux convertis, et tous persévèrent avec un courage inébranlable.

Dans la Turquie, le clergé jacobite, convenu par les intrigues des mêmes missionnaires, est enfin sorti de sa torpeur, et les évêques les ont excommuniés publiquement à Mossoul, ainsi que tous ceux avec qui ils communiquent. Néanmoins, le patriarche jacobite, venu à Constantinople pour enlever aux catholiques quelques évêques de la Mesopotamie dont ils sont en possession, continue à entretenir des intelligences avec les missionnaires protestants, parce qu'il espère, par leur crédit, même l'ambassadeur anglais dans ses intérêts. Toute la préoccupation de ce prélat est de susciter des embarras aux catholiques ; et, dernièrement encore, par ses lettres, il avait poussé la population musulmane et jacobite de Merdin à détruire l'Eglise que les Syriens orthodoxes ont construite il y a environ dix années. L'acte a été menaçant ; mais les RR. PP. Capucins, établis dans cette ville, ont eu recours au Pacha, qui s'est empressé d'intervenir son autorité en faveur de la justice. Le gouvernement turc, partout où son action est respectée, se montre plein de tolérance et sincèrement désireux de respecter les droits de tous. Ainsi, il ne faut pas ajouter foi aux calomnies et aux exagérations de la presse sur les derniers événements de l'Albanie. La partie de la diplomatie qui exerce, en Turquie, une action vivante civilisatrice, a habitué les musulmans aux procédés de la raison et de l'équité. La Russie n'a point assez de force pour oser violer, comme en Perse, les grands principes de la liberté civile et religieuse.

TURQUIE.

— Des nouvelles de Constantinople, en date du 10 juillet, annoncent que Pile de Rhodes est à la veille de l'une insurrection, causée par les persécutions que les Turcs exercent contre les chrétiens. Assas-Pacha a répondu à jusqu'à présent toutes les plaintes ; il semble même encourager ses co-religionnaires dans leurs excès.

— On écrit de Constantinople :

De la dignité patriarcale chez les dissidens orientaux — Toute Eglise qui rompt avec le centre de l'unité dans le chrétienisme, ce jour de l'indépendance spirituelle, en est promptement punie : d'abord en perdant la vraie liberté que lui garantissait sa libre obéissance au Saint Siège, et, en second lieu, en tombant sous la dépendance du pouvoir temporel. Tel est le sort religieux des nations qui ont suivi, en Europe, les voies tracées de la Réforme. Qu'en considère la Prusse, la Suède, la Hollande et l'Angleterre ; dans tous ces royaumes, l'Eglise, dite nationale, est dans la sujétion de l'Etat. Ailleurs, comme en Russie, sa situation est encore plus humiliante. On commence pourtant à sentir aujourd'hui la pesanteur de cette chaîne, et de là le mouvement généreux du peuple anglais, qui travaille à s'en affranchir.

Mais c'est en Orient que l'application de cette loi pénale est encore plus sensible. Du jour où l'hérésie et le schisme ont détaché du centre commun les Eglises chaldéenne, copte, syrienne, arménienne et grecque, leurs patriarches respectifs sont devenus les instrumens passifs du pouvoir politique qui les commandait, destituait ou suspendait à sa guise. Les monarques de la Perse, les califes de Bagdad ou les empereurs de Byzance, tour à tour se sont donné le pouvoir de changer, par un seul acte de leur volonté souveraine, le chef religieux qu'ils ne trouvaient pas assez complaisamment dévoué à leurs intérêts. Dans la suite, quand l'autorité patriarcale fut complètement avilie, elle n'eut pas même la consolation et l'honneur de recevoir le coup fatal d'une main aussi noble. Il suffisait à Bagdad, par exemple, pour les nestoriens, du caprice du médecin en chef du calife, de même que plus tard, à Constantinople, le plus riche des banquiers ou des marchands arméniens a pu disposer de la première dignité ecclésiastique.

C'est toujours ce qui arrive dans la capitale ottomane. Dans l'espace de quelques années seulement, les arméniens dissidens ont usé quatre patriarches ; tel est leur respect, ainsi que celui de leurs dominateurs, pour cette fonction qui n'est plus que nominale. Le catholicisme, au contraire, semble réellement imprimer au front de son premier pasteur le sceau inviolable de l'autorité, car, depuis quinze années que les arméniens ont un chef spirituel distinct et reconnu par l'Etat l'Etat ne l'a chargé ni déplacé. Il est vrai que sa conduite digne et épiscopale ne prête point le flanc aux attaques du bras séculier, comme cela se voit trop fréquemment chez les schismatiques.

Ces jours derniers, leur patriarche a donné sa démission, ainsi que l'annonçait simplement le journal. On croirait presque qu'il s'agit d'un complot de boue ou de bureau mis à la retraite. Un gros marchand arménien à qui l'on demandait l'explication de cette nouvelle, répondit avec un air de contentement personnel : « Ah ! ne croyez pas qu'il l'ait donnée volontairement c'est nous qui l'y avons contraint. » Nous veut dire lui et les quelques autres menés, ses amis.

Il fallait cependant un prétexte à cette destination. Les uns ont dit que c'était une punition pour la révocation du patriarche d'Aghthamar, indépendant jusqu'à présent du patriarche de Constantinople, et dont celui-ci aurait voulu récupérer les ouailles. D'autres parlaient de malversation; quelques-uns de l'incapacité du patriarche, et ceux-ci n'avaient peut-être pas tort.

Mais la vraie raison, assurément d'un autre côté, c'est qu'il était menacé et domié par un vicairé-adjoint géré au principe du protestantisme américain et travaillant en secret depuis trois années à livrer sa nation à MM. les missionnaires, ses protecteurs. La presse catholique a osé dévoiler ce complot, ce qui a soulevé toutes les colères de M. le coadjuteur. Il a remué ciel et terre pour interdire les presses téméraires qui l'avaient attaqué, et il y aurait réussi si ces presses n'avaient appartenu aux missionnaires français et si l'ouvrage incriminé n'avait été tout bonnement une première réponse aux 45,000,000 de feuilles imprimées depuis 14 années, d'après le dernier rapport du comité de Boston, par MM. les missionnaires américains, à Smyrne et ailleurs, dans le but d'effacer en Orient toute trace de la foi catholique. Ainsi le premier essai de la presse religieuse a confondu les ennemis de l'Eglise.

Le conseil des marchands et des banquiers délibère en ce moment pour élire le nouveau patriarche qu'il présentera ensuite à la Porte, et la Porte accordera moyennant le droit d'entrée de 1,260 piastre, vieux tribut que grossissent encore les cadeaux d'usage des ribuns aux fonctionnaires subalternes. C'est encore là une des libertés des Eglises dissidentes.

INDE.

—On lit dans le *Catholic Herald* du Brugal :

Mgr. Pèvé, vicairé apostolique de Pondichéry, a écrit à Mgr. Carrey, Archevêque de Calcutta, qu'il avait réuni un synode composé du Clergé de son vicariat. Le supérieur des Jésuites de Maduré, vingt-cinq missionnaires français et vingt-cinq prêtres indigènes y assistaient.

Le prélat ajoute qu'il avait reçu de Mgr. Percehaud, Vicairé apostolique du Sutchin, en Chine, une lettre datée du mois de septembre 1843, portant que, dans le cours de l'année, vingt-deux ou les deux cent quatre-vingt-douze enfans infidèles en danger de mort avaient été baptisés dans son vicariat. Sur ce nombre, quatorze mille, morts peu après leur baptême, louent maintenant Dieu dans le ciel, et prient pour la Chine. Une association, sous le nom de *Société Angélique*, a été formée dans ce vicariat; elle est composée de personnes qui se dévouent à cette sainte œuvre du baptême des enfans d'abolir en danger de mort. Quelques-uns d'entre eux voyagent d'un district à l'autre, à la recherche de ces enfans; d'autres résident dans les lieux les plus peuplés.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Penez garde à vos poches.—On nous dit qu'une troupe de *pick-pockets* anglais, de l'un et de l'autre sexe, vient d'arriver à Québec à bord d'un bâtiment venant de Plymouth, et qu'un monsieur a eu la poche de son habit, contenant vingt-huit piastres, violemment enlevée ce matin, sans qu'il s'en aperçût, par quelqu'un de ces industriels. *Criminal.*

Typhus.—On lit sur le Régistre de la Bourge l'extrait suivant d'une lettre de la Grosse-Île datée d'hier, 10 septembre :

"Le brick *Harriel*, capitaine Chambers, venant de Cromarty et Thurso, avec 159 passagers d'entrepont, et une cargaison générale pour Montréal, consigné à LeMaurier etc Co, est arrivé ce matin. Le typhus a régné parmi les passagers qui paraissent pauvres et misérables. Une femme est morte depuis leur entrée en rivière; dix autres passagers ont été envoyés à l'hôpital, et le reste est débarqué aux hangars." *Idem.*

ANGLETERRE.

La Société des Missionnaires, de Londres, a tenu, dans l'amphithéâtre d'Exeter Hall, un meeting extraordinaire pour consoler le révérend père Patchard des grossières indignités dont il a été victime à Taïti.

On sait que le consul Pritchard avait été envoyé dans les îles de l'Océanie sur les fonds de cette société, elle lui devait bien ce compliment de condoléance.

M. Pritchard, encore revêtu d'un caractère officiel, n'a pu se faire entendre dans cette réunion; mais il a eu soin de sanctionner par sa présence le langage tenu contre la France et les missionnaires catholiques. Nous nous abstenons de toute réflexion sur ce qui s'est passé à Exeter Hall; nous laissons parler le *Galinnam's Messenger*, qui nous donne sur cette affaire les impressions de son correspondant anglais et protestant :

"L'intolérance religieuse qui a caractérisé les discours prononcés dans cette réunion, peut donner la clé des désordres et des dissensions qui existent malheureusement à Taïti.

"Nos hommes particuliers disent que la violence du langage dont on a usé a fait penser à plusieurs auditeurs que le gouvernement ne saurait être trop fortement blâmé pour avoir confié le poste important de consul à un missionnaire, poste qui, entre autres qualités, exige surtout un jugement froid et une rigoureuse impartialité. La charge de consul leur a paru tout-à-fait incompatible avec les devoirs d'un missionnaire qui appartient à une association aussi belligérante que celle de la Société de Londres."

ESPAGNE.

—On écrit de Barcelone, le 1er août :

"On vient de découvrir ici une conspiration militaire qui paraît avoir de la

gravité. Le but des conjurés était de s'emparer du fort de Mont-Jouy, qui comme chacun sait, communique toutes les autres fortifications de Barcelone. C'est dans le régiment de Sarago-se que le complot était tramé. On a arrêté plusieurs sous-officiers, quelques officiers et un capitaine, qui sont maintenant dans les prisons de la citadelle.

"Les ministres insistent pour le prompt retour de L.L. MM. à Madrid; mais il n'y a encore aucun préparatif de départ au palais. Bien certainement les Reines ne se mettront pas en route le 15. jour de l'Assomption; je doute même fort que leur départ ait lieu le 18, comme on le disait il y a quelques jours. Les ministres Mon et Mayans sont encore ici; le jour de leur départ pour Madrid n'est pas fixé."

ALLEMAGNE.

—Les troubles de Bohême ne sont pas encore apaisés, et il est à craindre que la tranquillité ne puisse être de longtemps rétablie. A Prague, les ouvriers des fabriques de coton avaient obtenu une augmentation considérable de salaire, et cependant, quelques jours après le 20 juillet, ils en avaient demandé une nouvelle.

Des troubles semblables ont éclaté à Olmutz, en Moravie, parmi les ouvriers des fabriques, et quelques jours après dans le cercle de Cilicie, parmi les ouvriers employés aux chemins de fer; il a fallu l'intervention d'un commissaire du cercle et d'une compagnie de soldats.

—Le Danemark est en proie à des discordes qui ont revêtu la forme d'hostilités de langage, mais au fond desquelles se cache la question bien plus grave de la succession éventuelle aux duchés de Schleswig-Holstein, en d'autres termes, de la séparation future de ces principautés allemandes de la monarchie danoise. Présens, par les deux factions opposées, de prendre parti dans la querelle, l'autorité royale s'y refuse et préfère se montrer inactive et indécise, ce qui semble prouver l'égalité des forces des deux partis, dont l'un ne pourra vaincre l'autre qu'après des collisions plus sérieuses que des débats linguistiques.

SUÈDE.

—En Suède, des dissidences politiques plus graves encore paraissent menacer la tranquillité publique. Cette petite monarchie, si fidèle jusqu'ici aux traditions représentatives du moyen âge, a conservé la forme d'états-généraux, composés de quatre ordres : la noblesse, le clergé, la bourgeoisie des villes et les paysans, possesseurs de près de quatre cinquièmes du sol du royaume. Ces deux dernières corporations, lésées, à ce qu'elles prétendent, dans la proportion de leur importance relative, tendent ouvertement à une réforme radicale. Elles demandent une chambre, élue par tout le peuple, et où les votes se compteraient par têtes, ce qui n'aurait pas à moins qu'à la destruction des deux premiers ordres, et à placer la souveraineté dans une assemblée, ou convention nationale.

On comprend la vive résistance que les deux premiers ordres, coalisés pour leur conservation commune, opposent à un changement constitutionnel que l'on pourrait hardiment appeler une révolution. Le prélude de cette lutte s'est déjà manifesté dans les comités respectifs des quatre fractions des états et dans les discours d'ouverture, dits de salutation, de leurs présidents. L'attitude de la royauté est, comme en Danemark, équivoque, indécise, embarrassée, tant le nouveau roi craint l'issue du combat et la réaction du parti vainqueur contre la royauté elle-même, si elle était imprudemment engagée dans la mêlée. Dans les deux pays, l'inquiétude des uns et les espérances des autres sont éminemment exaltées par cette situation des choses, qui, bien qu'elle s'établisse à une extrémité de l'Europe, ne doit pas cependant être dédaignée dans les considérations de la politique générale.

RUSSIE.

—D'après un ukase du 27 juillet, un recrutement général est ordonné dans l'empire russe. La partie occidentale devra fournir cette année cinq hommes par mille. Les opérations commenceront le 1er novembre et devront être terminées le 1er janvier 1845. Les paysans des seigneurs sont soumis à ce recrutement aussi bien que ceux de la couronne.

SUISSE.

—Le conseil d'Etat du Valais a pris l'arrêté suivant :
"Le conseil d'Etat, prenant en considération que les trois journaux *l'Helvétie*, la *Patrie* et la *Revue de Genève*, publiés dans la Suisse française, publient des articles contre l'état actuel des choses dans le canton et tendent à exciter les citoyens à la révolte contre le gouvernement; usant des pouvoirs que lui a conférés la loi, ordonne ce qui suit : "Les trois journaux *l'Helvétie*, la *Patrie* et la *Revue de Genève*, sont défendus dans le canton du Valais, sous les peines portées par l'article 1er. de la loi du 1er. décembre. Les bureaux de poste les garderont et les livreront aux autorités. Ainsi résolu en conseil d'Etat, à Sion, le 25 juillet 1844."

SYRIE.

—La diplomatie française s'est appliquée à la réintégration de l'émir Béchir parmi les populations du Liban. L'Angleterre s'est séparée à cette occasion de M. Guizot. Voici comment la Porte elle-même répond aujourd'hui aux tentatives malheureuses de notre ministre des affaires étrangères. On écrit de Syrie :

"Les habitants de Bischerri ont chassé les troupes envoyées de ce pays pour lever les impositions; la cavalerie même de l'émir a été obligée de battre en retraite.

"Les Druses et les chrétiens du Belaa se sont réunis pour faire opposition à l'officier chargé de l'exécution de l'impôt; ils l'ont repoussé jusqu'à Baalbeck.

« On remarque que les Druses et les chrétiens du Liban font cause commune pour obtenir un chef de la famille princière des Schehab. En attendant, Halit-Pacha, qui est arrivé avec l'escadre ottomane sur les côtes de la Syrie, a publié une proclamation qui ôte tout espoir aux habitants du Liban d'avoir un chef de cette famille.

« On remarque aussi du mécontentement à Djebal. Namik-Pacha est entré à Marasch, malgré la vive résistance opposée par les habitants; il y a fait 300 prisonniers, mais il a perdu 400 hommes de ses troupes.

« Des troubles ont eu lieu à Tripoli et à Jaffa. Les habitants de la première de ces villes se sont soulevés à cause de la conscription. Le Gouvernement y a envoyé un vaisseau avec des pièces d'artillerie: 300 hommes sont partis d'Acre sur un bateau à vapeur pour aller renforcer la garnison de Tripoli.

« A Jaffa, ce sont les troupes irrégulières qui se sont soulevées, parce qu'elles n'avaient pas reçu leur solde. Elles ont tiré sur Hâïhr-Pacha, qui n'a pas été blessé, mais qui a été obligé de leur permettre d'exiger de l'argent dans les villages environnants. »

TURQUIE.

—On écrit de Constantinople qu'une rumeur très-étrange se répand jusque dans les cercles les plus élevés de cette capitale. On y dit que le but réellement politique du voyage de l'empereur Nicolas à Londres, était de poser les premières bases du partage de la Turquie d'Europe entre les cinq grandes puissances, et que pour obvier à la perturbation de l'équilibre actuel de l'Europe, il aurait offert, au prix de la part qui lui serait faite, la ré-constitution du royaume de Pologne. Cette clause pourrait faire douter de la réalité de ce projet du Czar, si l'on ne savait d'autre part par quels moyens la politique artificieuse et violente à la fois de Cathérine II (politique dont son petit-fils est l'héritier encore plus hardi qu'elle) avait su, longtemps avant le partage de ce malheureux royaume, le réduire en province de son empire.

M. Titoff vient de réitérer, dans les termes les plus énergiques, les réclamations qu'une fois déjà il avait adressées à la Porte, relativement à la mesure que, suivant lui, elle apporte à l'exécution des mesures qui lui ont été demandées pour empêcher l'envoi de munitions de guerre aux populations du Caucase. La note finit par la menace de mesures très-sévères qui seraient ordonnées par son maître, si ce désordre, qu'il qualifie de connivence, devait continuer. Mais ce commerce et cette expédition clandestine d'armes et de munitions de guerre est favorisée par l'Angleterre, de sorte que le Divan se trouve littéralement dans la situation proverbiale de la barre placée entre le marteau et l'enclume.

GRÈCE.

—On lit dans le *Portafoglio Mulesse* du 24 juillet :

« Les correspondances que nous venons de recevoir d'Athènes portent que l'opposition au ministère Maurocordato augmente tous les jours, et il paraît désormais certain qu'il n'aura pas la majorité dans la Chambre des Députés. La *Minerve* (journal de Malte) dit que les élections connues jusqu'aujourd'hui présentent une majorité en faveur du ministère; mais l'*Observateur grec* fait justement observer que, sur 120 députés, on ne connaît jusqu'à présent que 22 élections.

« On a vu avec peine que les élections ont donné lieu à quelques désordres, et même à des rixes sanglantes. A Patras et dans la Laconie, la lutte entre l'opposition et le parti conservateur a été très-vive.

« Les ministres Maurocordato et Tlicoupi ont échoué à Missolonghi; Rhodius, ministre de la guerre, a échoué à Nauplie, et Lontidis, ministre de la justice, à Patras. Par contre, M. Coleni a été député, à Nauplie, à une grande majorité.

« La Laconie et la Messénie continuent à inspirer beaucoup d'inquiétude au gouvernement.

« M. Maaronicalis et Economos, arrêtés à l'occasion des troubles de la capitale du 23 juin, ont été mis en liberté. »

—On écrit de Trieste, à la date du 25 juillet, que les réfugiés italiens ont pour la plupart quitté Corfou, et se sont rendus sur le continent ou dans les îles gréco-turques. Le lord-haut-commissaire a ordonné une enquête pour savoir si des sujets britanniques ont favorisé la dernière expédition pour la Calabre.

La seconde expédition de réfugiés italiens, partie de Céphalonie, est revenue, ayant eu connaissance du sort malheureux de la première. Le bâtiment avait arboré le pavillon grec. Personne ne croit ici à une coalition entre la Jeune-Italie et l'émigration polonaise. Ce bruit n'a été inventé que pour aggraver le sort de cette dernière.

SIBÉRIE.

—On mande du Niémen, 27 juillet :

« Par suite d'une convention entre la Russie et la Chine, un désert artificiel s'étend le long de la frontière de Sibérie, la Mongolie chinoise, sur une étendue de 500 milles géographiques. Ce désert, qui a pour but d'empêcher réciproquement la désertion des sujets russes et chinois, est d'une largeur de quelques milles. Des deux côtés de cette vaste étendue sont des gardiens russes et chinois, qui s'emparent de tous les individus qui cherchent à dépasser les frontières et les livrent aux autorités respectives. Pour faciliter la poursuite des déserteurs, et afin de découvrir leurs traces avec moins de difficultés, on répand au printemps sur toute la ligne des frontières une couche de sable parfaitement unie; l'hiver les déserteurs sont découverts par la neige. Il est question d'entourer la frontière occidentale d'un sembla-

ble désert. Ce serait sans doute le meilleur moyen de mettre un terme à la contrebande. »

MAROC.

—On ignore que l'empereur de Maroc était primitivement un marchand de Mogador, et que le précédent empereur lui donna la couronne de préférence à son fils, qui était un homme d'ignominie de la nature. Ce fils est sous les drapeaux d'Abul-el Kader, qui déclare ce fils légitime du trône et l'y placera. Ainsi l'empereur actuel est dans un grand embarras.

CIRCASSIE.

—Des nouvelles récentes de la Circassie, venues de Constantinople, annoncent que les Russes viennent d'être repoussés de nouveaux revers dans le Daghestan. Les Circassiens étaient commandés par Chamal-Boy. Il paraît qu'un prince circassien, qui se trouvait au service privé du grand-duc Maximilien, avait déserté la cause de la Russie et s'était en fin en Circassie pour joindre ses efforts à ceux de ses compatriotes contre la Russie.

Le Daghestan se trouve sur la côte occidentale de la mer Caspienne. Il a pour ville principale Derbent, port de mer, dont le prince circassien, qui a déserté le parti russe, s'est emparé.

L'armée d'expédition russe est commandée par le général Iermoloff et le grand-duc Maximilien.

INDE.

—La situation de Lahore devient de plus en plus difficile. La vieille opposition des deux princes Cashwara-Shing et Peschara-Shing, contre le gouvernement actuel du ministre Hara-Shing, a abouti à faire une levée sanglante de bouilliers. A la date du 2 mai, ces deux princes, suivis d'un chef militaire, Shing, et d'un prêtre, Bir Shing, très-influents parmi les Sikhs, se sont mis en marche vers Lahore, à la tête de nombreux partisans. Ils ont rencontré, le 6 mai, les troupes de Hara-Shing près de Narangabad. Le 7, une rencontre sanglante eut lieu. Le feu n'a été ouvert par une artillerie nombreuse.

La canonnade a duré près de six heures. Ithung-Shing a cherché vainement à rompre les colonnes de l'ennemi en chargeant à la tête de 400 hommes ses bataillons échelonnés en colonnes serrées; il fut repoussé. Les masses de l'infanterie se portèrent alors l'une contre l'autre; mais l'infanterie du ministre, supérieure en nombre, força bientôt l'ennemi à battre en retraite. Le prince Cashwara, Ithung-Shing, et le prêtre Bir-Shing, restèrent sur le champ de bataille. La perte, dans l'armée des princes, est évaluée à 1,500 hommes. Peschara-Shing se rendit à la discrétion du ministre vainqueur. Hara-Shing le traita avec bienveillance et lui rendit même son fief; mais on dit que le malheureux prince a été tué en route.

La tranquillité continue à régner dans le Scinde. Le 24, le général sir Charles Napier a eu à Hyderabad une grande conférence avec les Jaghirdars, chefs des Belantchis. C'était l'anniversaire de la naissance de la reine Victoria, et le général sir Charles Napier a profité de cette circonstance pour engager les natifs à rester fidèles et soumis au gouvernement de Sa Majesté britannique.

TAÏTI.

Affaires de Taïti, etc.—Les journaux de Londres contiennent des nouvelles assez importantes, venues de Taïti, par un navire anglais. On lit dans le journal de Wilmer :

« La *Favrite*, balinière de la mer du Sud, a apporté des nouvelles de Taïti plus récentes de quatorze jours. Une escarmouche avait eu lieu entre les troupes françaises et les natifs: un jour ou deux avant le départ de la *Favrite*, on embarqua 150 soldats à bord de l'une des frégates à vapeur qui se trouvaient dans la baie de P. Péni, et ce navire se rendit à Tairapu, lieu situé à 40 milles de distance, de l'autre côté de l'île de Taïti. Cette démarche avait été résolue, croit-on, à cause d'une attaque des habitants sur laquelle nous avons appris les détails suivants: Un certain nombre de natifs qui vivent maintenant sur les montagnes, où ils sont campés depuis qu'on les a chassés de la ville, étaient assis tranquillement pour prendre leur repas, lorsque quelques Français se présentèrent devant un groupe composé de chefs et de leurs femmes; ils se saisirent de ces dernières et essayèrent de les entraîner à bord de leur embarcation qui était au tiré à peu de distance de là, dans une anse. Les deux chefs, ayant résisté à cette agression, furent tués à l'instant. Un troisième d'entre eux s'était élevé en s'écriant: Somme-nous des chiens pour qu'on nous traite ainsi? Nous sommes un peuple tranquille, nous voulons la paix; mais vous ne voulez pas nous la laisser. » A ces mots, les Français firent feu sur lui, mais on le manqua et alors il ordonna à ses compagnons d'attaquer avec lui les agresseurs. Dès le premier échec, 15 Français furent tués ou blessés, et quelques moments après, 20 ou 40 autres étaient aussi tués ou mis hors de combat. Au moment où la *Favrite* levait l'ancre, l'équipage de la frégate à vapeur française qui revenait de Tairapu, mais le vent étant favorable on ne put s'arrêter davantage pour savoir d'autres nouvelles. »

AMÉRIQUE.

—Il paraît que le Mexique veut sérieusement reconquérir le Texas. Les journaux texiens reçus à la Nouvelle-Orléans disent qu'un déserteur mexicain, arrivé de San-Fernandez à Montgomery, rapportait que les Mexicains faisaient de grands préparatifs de guerre. Deux autres personnes arrivées de l'intérieur du Mexique disaient avoir rencontré à San-Louis de Potosi quatorze à dix-huit mille hommes de troupes Mexicaines réunis en ce lieu depuis trois semaines et partant pour aller attaquer le Texas. La cavalerie et l'artillerie de cette armée étaient assez nombreuses.

Canadien.

TAL PARA CUAL.

OU, EN FRANÇAIS, A BON CHIAT BON RAT.

II.

Il serait impossible de peindre l'étonnement de M. Alfred à ces paroles ; il était jeune et amoureux, c'est à dire enthousiaste et crédule : toute sa bonne foi naïve se souleva contre ce qu'il entendait, et peut-être allait-il faire quelque réponse peu respectueuse, lorsqu'il vit s'avancer sur la chaussée le superbe équipage de Mme. Figueras ; c'était une calèche découverte dans laquelle se trouvaient Isabelle et une vieille dame de compagnie, ce qu'en espagnol on appelle une duègne.

—Je vous ai dit que je l'enlèverais, mon père, s'écria Alfred, si on me la refusait ; ainsi peu m'importe de quel côté vienne l'obstacle, je tiendrai parole et je me marierai en Espagne : quand je parlais ainsi, je supposais que les difficultés viendraient de la part de Mme. Figueras ; maintenant c'est vous qui vous opposez à mon mariage, il faut donc que je tienne ma parole... nous nous marierons en Espagne.

Après ces paroles, Alfred quitta son père et s'avança vers la chaussée ; la calèche s'arrêta, la portière s'ouvrit, le jeune homme se plaça auprès d'Isabelle, et les chevaux, dont le cocher retenait avec peine l'impatience, partirent au grand galop.

—Alfred, Alfred, criait M. Matherel, mais déjà la calèche avait dépassé la barrière de l'Étoile.

Effrayé de la démarche imprudente de son fils, hors de lui, M. Matherel fut sur le point de s'adresser à des gendarmes et de les prier de courir après les fugitifs ; mais une réflexion bien simple le retint ; en supposant même que la fille de Mme. Figueras y consentît, on ne part pas pour l'Espagne dans une calèche attelée de deux chevaux de luxe, il y a loin des Champs-Élysées à la *puerta del Sol* à Madrid, et il faut de l'argent, des passeports pour entreprendre un si grand voyage. D'un autre côté Mme. Figueras était en règle, M. Matherel avait été demander la main d'Isabelle ; on lui avait déclaré la vérité, et il n'avait pas retiré sa demande ; il fallait donc au plus tôt retourner chez l'Espagnole et retirer cette parole imprudente, sauf, si les jeunes gens ne retournaient pas au logis, à s'adresser aux autorités et à prier M. le préfet de police de faire jouer le télégraphe pour arrêter le fugitif à la frontière.

—Et grand Dieu ! se disait-il en regagnant à grands pas l'hôtel de Mme. Figueras, qui sait de quoi cette Espagnole est capable, pour se débarrasser avantageusement de sa Bohémienne ? Elle peut avoir tout préparé pour le départ de mon fils, elle est riche, tout est facile avec de l'or et elle le prodiguera... des passeports... elle s'en sera procuré sous de faux noms... Ah ciel ! mon fils voyage peut-être maintenant avec une Bohémienne sous le nom d'un gentilhomme espagnol.

Il doubla le pas et arriva bientôt chez Mme. Figueras. Celle-ci était à sa toilette, et M. Matherel fut obligé d'attendre la fin de cette importante opération, aussi longue pour une Parisienne de 36 ans que pour une Madrilène du même âge.

—C'est une ruse, pensait M. Matherel, employée pour gagner du temps ; cette toilette n'en finira pas.

La toilette fut longue, en effet ; elle finit cependant, et Mme. Figueras entra dans son salon éblouissante de parure et de diamants.

—Vous voilà, Monsieur, dit-elle avec politesse à M. Matherel, vous êtes bien aimable, je vous attendais presque. Vous venez dîner avec nous ?

—Dîner avec vous ? dit M. Matherel ; il s'agit bien de cela !

—Cependant au point où nous sommes....

—Et à quel point en sommes-nous, Madame ? J'ai eu l'honneur de vous demander la main de votre fille pour mon fils ; vous n'avez point de fille, et alors...

—Pardieu, Monsieur, vous m'avez demandé la main d'Isabelle, éduité par les belles qualités de cette jeune personne. C'est elle seule que vous vouliez ; vous aviez regret aux richesses qui l'entouraient ; votre fils et vous n'aspiriez qu'à Isabelle seule ; je vous l'ai accordée. Ne sommes-nous pas d'accord ?

—D'accord ! non, madame.... Vous êtes trop raisonnable pour croire qu'en France une famille honnête veuille s'allier avec une Bohémienne...

—*Una Gitana*, dit Mme. Figueras. Ce'a s'est vu plus d'une fois en Espagne.

—Et d'ailleurs, continua M. Matherel, la fortune, la fortune, est-ce qu'un père ne doit pas y songer pour son fils ?

—Je ne le nie pas ; mais c'est vous-même qui avez déclaré n'en faire aucun cas.

—Et savez-vous ce qui arrive, continua M. Matherel ?—Quoi

donc ?—Votre bohémienne enlève mon fils, ou mon fils enlève votre bohémienne : comme il vous plaira.—Allons donc !—Rien n'est plus vrai... dans les Champs-Élysées, à l'heure même.

Mme. Figueras réfléchit un instant.

—Au fait, dit-elle, c'est tout simple.

—Comment ! tout simple ?

—Oui, n'est-il pas vrai que vous avez approuvé l'amour de M. Alfred ? De son côté Isabelle m'a avoué son inclination pour votre fils, et, après votre visite de ce matin, je n'ai pu que l'approuver : ils sont en règle l'un et l'autre.

—En règle ! s'écria M. Matherel en s'échauffant, et vous croyez qu'un consentement, ainsi surpris, a quelque valeur ? Que je n'aie pas, pour moi, la loi, l'opinion ?...

—La loi, je l'ignore, je suis étrangère et je ne connais pas vos lois ; l'opinion... je pense qu'elle sera contre vous... Qu'y a-t-il d'extraordinaire à ce qu'un jeune homme aime une jeune personne, belle, bien élevée, honnête quoique bohémienne, et à ce qu'il l'épouse ?

—Ah ! je vois ce que c'est, s'écria M. Matherel, vous avez tendu un piège à la jeunesse de mon fils...

—Un piège ! dit à son tour Madame Figueras, et dans quel intérêt ? Ah ! si M. Alfred était un prince, ou si seulement il était fort riche, je vous comprendrais ; mais de votre aveu, votre fortune est fort médiocre. Quel avantage puis-je retirer de cette union ? Vous savez bien que j'aime Isabelle, qu'il m'est doux de l'avoir auprès de moi... J'ai tout à perdre à ce qui arrive.

—Alors vous allez vous joindre à moi pour faire arrêter les fugitifs.—Pourquoi ? puisque je ne suis point la mère d'Isabelle, puisque je ne l'ai point adoptée, je n'ai aucun droit sur elle.

—Alors, c'est moi seul que cela regarde, dit M. Matherel furieux ; je ne vous préviens que je vais mettre la police à leurs trousses.—Faites, monsieur.

—On vous interrogera, vous serez mêlée dans une affaire désagréable.—Désagréable pour vous... Mon rôle, dans ceci, est tout passif ; je vous ai pas déguisé un moment la vérité.

M. Matherel, furieux, se promenait dans le salon, les bras croisés sur la poitrine.—Ils n'iront pas loin, dit-il tout d'un coup, mon fils n'a pas cent écus dans sa cassette, et nous ne sommes pas dans un siècle où on enlève les infantes sans argent.

—Attendez, dit négligemment Mme. Figueras, Isabelle doit avoir dans son trésor une centaine de quadruples et des diamants. Oui, je lui ai donné quelques diamants.

—Au diable l'amour ! s'écria M. Matherel ; il aveugle les jeunes gens, rend les pères malheureux et ruine les familles.—En cela, vous avez raison, répondit Madame Figueras, mais il s'agit ici d'un amour honnête, dont le seul but est le mariage, d'un amour que vous avez approuvé, d'un attachement vertueux pour une jeune fille pleine de bonnes qualités.

—Une bohémienne ! une bohémienne ! s'écriait toujours M. Matherel.—Isabelle n'est point une bohémienne, elle a été volée par des bohémiens, il est vrai, mais c'est peut-être la fille d'un grand d'Espagne... Allons, M. Matherel, soyez de bonne foi, avouez que vous ne changez de volonté que parce qu'à vos yeux la position d'Isabelle est changée ; que vous ne blâmez la passion de votre fils que parce qu'Isabelle n'a rien, avouez enfin que votre générosité de ce matin était fautive.

Comme Mme. Figueras parlait ainsi, la porte s'ouvrit et Isabelle entra au grand étonnement de M. Matherel.

—Ma mère ! ma mère ! s'écria-t-elle en se jetant dans les bras de l'Espagnole. Alfred veut m'épouser, moi, pauvre, sans parents, une bohémienne, *una gitana*, rien ne l'arrête, ni la douleur de quitter sa famille, ni la pauvreté, ni l'exil. C'est moi seule qu'il aime ; nous pouvons en être sûres maintenant.

—Brave garçon ! dit Mme. Figueras.—Comment brave garçon ! s'écria M. Matherel, vous ne l'aurez pas ce brave garçon, mademoiselle, je vous en réponds, et dussé-je faire enfermer mon fils, il ne fera pas la folie de vous épouser.

—Il l'épousera, dit Mme. Figueras, et vous dînerez nous, avec la bohémienne.

Ecoutez-moi : je suis fort riche ; étrangère en France et isolée comme toute veuve qui a quitté son pays, je veux bien m'allier avec une famille française ; mais à la condition que mon gendre aimera ma fille pour elle-même et non pas pour sa fortune ; qu'il aura les vertus de son âge, c'est à dire le désintéressement, la franchise et même l'imprévoyance naturelle à son âge...

Je voulais aussi que le père de mon gendre fût un homme soigneux de son bien, pour qu'il le soit un jour de celui de ma fille ; que sans être avide il mit cependant la fortune au-dessus de l'amour, tandis

que son fils penserait tout le contraire ; et, quand j'ai vu que vous vouliez Isabelle sans biens, sans parents, sans un sou, je me suis dit que vous n'auriez pas ma fille, si votre fils exagérât, et si vous, vous disiez vrai. Je voulais à Alfred l'imprudencé de son âge, à vous la prudence du vôtre ; alors j'ai fait du même coup une double épreuve.

Vous aviez joué auprès de moi un désintéressement qui m'a effrayé, pour la fortune que je vais vous confier. Votre fils faisait voir pour Isabelle un amour qui pouvait n'être que de l'avidité ; j'ai voulu m'éclairer ; j'ai forcé mes lèvres à parler un langage que démentait mon cœur ; je vous ai donné ma fille, comme une étrangère achetée pour abuser la tendresse d'un époux et que ma pitié stérile avait dédaigné d'adopter ; et dans cette épreuve périlleuse, ma fille et moi craignons également, ou l'indifférence du fils, ou l'engouement du père. Si le fils se retirait, Isabelle renonçait à son amour, si le père imprudent, acceptait une bru sans fortune et sans nom, je m'opposais au mariage.

—C'était une épreuve ? dit M. Matherel.

—Qui a réussi de deux côtés... Est-ce que j'achète des petites filles ? *Tal para cual*. M. Matherel... Allons dîner ; votre fils nous attend dans la salle à manger.

FIN.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Évangéliste, et ceux qui ont des RÉCLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délai à St. Jean l'Évangéliste en l'étude de P. P. DEMARAY notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.
11 Septembre, 1844.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des écoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme INSTITUTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK.

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des États-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordre. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront vus les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, nous n'avons pas de concurrence possible, puis que nous venons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, au disque vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

« Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-igné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes ; Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Clands, Demelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre accompagnés des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi à exécuter les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Choires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sous-igné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,
Marchand commissionnaire, N^o. 32, Beaver Street, New-York.
New-York, 15 juillet 1844.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicairé-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter sous les MERCREDI et JEUDI prochains et suivans de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Thibault, ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LA MOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

AVIS IMPORTANT.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitans des townships de l'Est du Bas-Canada en général sur les conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut maintenant à se procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CRÉDIT de QUATORZE ANNÉES, renoué au seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie désire particulièrement faire envisager les avantages de ses offices, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parents et amis, plutôt que de laisser tous leurs ans ennes associations, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalf, dans le township de Roxton, sous la surveillance locale de Alexander Ren, Esq., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cité et de Québec, ainsi que du Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjointes, comprenant environ 100 000 milles acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale ; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalf ; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complet depuis la rivière St. François à Montréal, à une distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Esq., Commissaire de la compagnie à Sherbrooke, et aux agens suivans :—

- R. A. Young, Esq., N. P. Québec.
- James Court, Esq., Montréal.
- Smith Leith, Esq., Port St. François.
- Alexander Ren, Esq., Meville, Roxton.
- Horace Lyman, Esq., Granby.
- David Wood, Esq., Shefford.
- L'Hon. P. H. Keston, Brome.
- Thomas Tait, Esq., Melbourn.
- John Wadleigh, Esq., Kingsey.
- J. L. Marcer, Esq., Drummondville.
- Joshua Foss, Esq., Eaton.
- Thomas Gordon, Esq., Compton.
- P. Hubbard, Esq., Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

- L'Hon. T. C. Aylwin, M. P. P. Québec.
- D. M. Armstrong, M. P. P. Berthier.
- Dr. Bouthiller, M. P. P. St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.
Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

- Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
- Chaque insertion subséquente, 1s. 6d.
- Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 6d.
- Chaque insertion subséquente, 2s. 6d.
- Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s. 6d.
- Chaque insertion subséquente, 3s. 6d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTEUR.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTEUR.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.